

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **5**

Votants : **26**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix mai se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, OLIVERO Albert ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 13

Délibération n°2023/82

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE DEPLACEMENT A UN VICE-PRESIDENT**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, vice-président ayant reçu une délégation relative au patrimoine culturel et naturel, a été invité à se rendre au 35^e Congrès Vauban, qui se tiendra dans la région de Cherbourg du 6 au 11 juin 2023 ;

CONSIDERANT que l'association VAUBAN entretient avec la CCVUSP et le service patrimoine des relations étroites au regard des projets relatifs aux fortifications de la vallée et nourrit des échanges actualisés dans le domaine des forts ;

CONSIDERANT qu'il convient de défrayer M. Daniel MILLION-ROUSSEAU des frais engendrés pour ce déplacement, estimés à 1 185 € maximum ;

Sur proposition de M. BOUGUYON Yvan, vice-président,

A la majorité des membres présents ou représentés, M. MILLION-ROUSSEAU Daniel n'ayant pas pris part au vote,

Après délibéré,

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement de M. Daniel MILLION-ROUSSEAU au 35^e Congrès Vauban sur la base des frais réels estimés à 1 185 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2023, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille – 31 Rue Jean-François Leca – 13002 Marseille, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.